

## PROTECTION SOCIALE

### ACCIDENTS DU TRAVAIL

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA VILLE

#### **Arrêté du 16 février 2009 portant nomination à la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés**

NOR : SASS0930116A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 221-4 et L. 221-5,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

En qualité de membres de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, choisis par les représentants des assurés sociaux au conseil d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés au titre de la représentation de la CGT-FO :

M. Reberry (Jean-Michel) est nommé titulaire, en remplacement de M. Thomas (Jean-Marie) qui est nommé suppléant.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 16 février 2009.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité sociale,*  
D. LIBAULT